



## **BUDGET PRINCIPAL**

# **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

## **EXERCICE 2025**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget principal</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget principal</b>	<b>4</b>
2.1 L'affectation du résultat 2024 du budget principal	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget principal	5
2.3 La dette du budget principal	7
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget principal</b>	<b>8</b>
<b>4. La section de fonctionnement du budget principal</b>	<b>9</b>
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire	11
<b>5. La section d'investissement du budget principal</b>	<b>12</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	12
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	14

## 1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget principal est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat, des restes à réaliser constatés pour l'exercice 2024 et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 5 décembre 2024 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +123,85 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +242,16 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2025	Proposition BS 2025	Total après BS 2025
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 822,68</b>	<b>123,85</b>	<b>1 946,52</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>706,54</b>	<b>242,16</b>	<b>948,69</b>

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

### 2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'occasion du budget supplémentaire les résultats de l'exercice précédent sont repris.

Résultats de l'exercice 2024		Résultat cumulé de clôture Fonctionnement 2024 (A)	Résultats de clôture d'investissement 2024 (B)	Restes à Réaliser en recettes d'investissement 2024 (C)	Résultats cumulés de clôture Investissement 2024 (B+C)	Part affectée à l'investissement 2025 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement 2025 (A-D)
Fonctionnement	Investissement						
173 017 764,93	-102 961 969,54	173 927 938,82	-100 421 668,92	6 011 086,76	-94 410 582,16	94 410 582,16	79 517 356,66

La section de fonctionnement du budget principal présente en 2024 un excédent cumulé de **173 M€**.

Suite à la dissolution de la Régie Départementale des Transports des Bouches du Rhône (RDT13) au 31 décembre 2023, les résultats 2024 du budget principal intègrent les résultats 2023 de la RDT13, soit un déficit de fonctionnement de 1,1 M€ et un excédent d'investissement de 6,2 M€.

La section d'investissement du budget principal présente en 2024 un déficit cumulé **-103 M€**.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 6 M€ en 2024. Il n'y a aucun reste à réaliser en dépenses.

Après la prise en compte des résultats de liquidation de la RDT13 (excédents de +0,9 M€ en fonctionnement et +2,5 M€ en investissement), l'excédent de fonctionnement cumulé de **173,9 M€** sera affecté à hauteur de **94,4 M€** pour couvrir le déficit du résultat d'investissement cumulé et augmenter le financement des dépenses d'équipement. Le solde restant est maintenu en section de fonctionnement (**79,5 M€**) améliorant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le budget supplémentaire 2025 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section de fonctionnement.

## 2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite au budget supplémentaire, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>

En M€	BP 2025	Total voté 2025 après BS	Evolution BS 2025	
			en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 796,82	1 814,21	17,39	0,97%
Dépenses de gestion courante	1 564,74	1 609,81	45,07	2,88%
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>232,08</b>	<b>204,40</b>	<b>-27,68</b>	<b>-11,93%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>12,9%</b>	<b>11,3%</b>		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	2,36	27,40	25,04	1061,06%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	7,71	11,03	3,31	42,96%
Résultat exceptionnel large	-5,35	16,38	21,73	-406,04%
<b>Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)</b>	<b>226,73</b>	<b>220,78</b>	<b>-5,94</b>	<b>-2,62%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>12,6%</b>	<b>12,2%</b>		
Intérêts de la dette	48,57	44,47	-4,10	-8,44%
<i>Recettes réelles</i>	1 799,18	1 841,62	42,44	2,36%
<i>Dépenses réelles</i>	1 621,02	1 665,31	44,28	2,73%
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>178,16</b>	<b>176,31</b>	<b>-1,84</b>	<b>-1,04%</b>
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,6%</b>		
Annuité en capital de la dette	169,01	168,81	-0,20	-0,12%
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>9,15</b>	<b>7,50</b>	<b>-1,64</b>	<b>-17,98%</b>
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,4%</b>		
<b>Encours de dette (année précédente)</b>	<b>1 836,27</b>	<b>1 836,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>		

Dans un contexte politique mouvementé à l'échelle nationale en 2024, lié à la dissolution de l'Assemblée Nationale, suivie de la censure du gouvernement, l'adoption de la loi de finances pour 2025 a été adoptée très tardivement au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif, voté fin 2024, n'intégraient donc pas les mesures du projet de loi de finances 2025.

Afin de réduire le déficit public, un effort considérable a été demandé aux collectivités territoriales. Ce montant initialement fixé à 5 milliards d'euros par le gouvernement Barnier a été réduit à 2,2 milliards d'euros dans la version définitive du texte.

**Pour la Métropole Aix Marseille Provence, le montant total de perte de marge de manœuvre s'élève à 48,8 M€ (26,3 M€ de hausse de dépenses et -22,5 M€ de baisse des recettes) en 2025.**

**L'épargne de gestion courante** du budget principal après budget supplémentaire 2025 s'élève à **204,40 M€**, en baisse de -49,36 M€ par rapport au budget primitif. Le **taux d'épargne de gestion courante** du budget principal atteint **11,3 %** des recettes de gestion courante.

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Depuis 4 ans, la Métropole connaît une amélioration quasi-constante des ratios financiers de son budget principal avec notamment une amélioration des épargnes et une diminution de l'endettement. **En dépit de la loi de finances 2025, les ratios financiers du budget primitif 2025 sont quasiment maintenus après le budget supplémentaire 2025.**

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (44,47 M€, en baisse par rapport au budget primitif) et du résultat financier, **l'épargne brute s'établit à 176,31 M€ (178,16 M€ au budget primitif 2025) et le taux d'épargne brute à 9,6 %**, en très légère évolution par rapport au budget primitif (9,9%). L'épargne brute permet non seulement d'absorber la totalité du **remboursement en capital de la dette porté à 168,81 M€** (en légère baisse par rapport au budget primitif) mais également de dégager un **autofinancement complémentaire aux investissements** (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette).

**Le taux d'épargne nette est de +0,4 %**, presque stable par rapport au budget initial 2025 (+0,5 %).

L'épargne brute révèle l'enjeu stratégique pour la Métropole de dégager de l'autofinancement à la fois pour assurer le remboursement de son encours de dette mais aussi pour améliorer de manière pérenne sa capacité d'investissement.

Les mesures de redressement de la trajectoire financière de la Métropole depuis plusieurs exercices montrent leur efficacité avec les bons résultats des 4 derniers exercices, permettant d'amortir en grande partie l'impact de loi de finances 2025 avec même les améliorations suivantes :

- ✓ **Une hausse des recettes d'investissement de 242,2 M€ dont :**
  - **+97 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé et +58,6 M€ de virement provenant de la section de fonctionnement (progression de l'autofinancement des investissements) ;**
  - **+48,6 M€ de subventions d'investissement reçues ;**
- ✓ **Une réduction de -105,5 M€ de l'emprunt d'équilibre, permettant la baisse de l'emprunt d'équilibre prévisionnel pour l'année 2025.**

## 2.3 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget principal.

En k€	Stock de dette au 31/12/2024	Remboursement du capital de la dette en 2025*	Intérêts de la dette en 2025	Emprunt prévisionnel 2025	Variation BS de l'emprunt inscrit	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025
Volume	1 836 268 930 K€	168 883 K€	44 671 K€	170 639 K€	-99 537 K€	1 836 289 366 K€

\*dont mise en réserve afférentes aux emprunts obligataires : 18 680 k€ en 2025<sup>1</sup>

L'encours de dette prévisionnel à fin 2025 du budget principal est en très légère augmentation par rapport au 31/12/2024, avec un montant d'emprunt prévisionnel légèrement supérieur au montant du capital remboursé.

<sup>1</sup> La mise en réserve au titre des emprunts obligataires n'impacte pas l'encours restant dû au 31/12/2024

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements rassemble les projets validés par le Conseil de la Métropole dans le cadre des politiques publiques menées. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans le cadre du budget supplémentaire de l'année 2025 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
<b>Aménagement de l'espace</b>	<b>43,6</b>	<b>6,4</b>	<b>49,9</b>
Aménagement du territoire	37,2	4,9	42,1
Foncier	3,3	1,8	5,1
Stratégie territoriale	3,0	-0,3	2,8
<b>Appui et ressources</b>	<b>36,1</b>	<b>21,1</b>	<b>57,1</b>
Finances	12,8	17,6	30,4
Moyens généraux et affaires générales	14,6	0,3	14,9
Patrimoine	8,7	3,2	11,8
<b>Culture et sport</b>	<b>28,6</b>	<b>-1,0</b>	<b>27,6</b>
Culture	25,2	-0,9	24,3
Sport	3,4	-0,1	3,3
<b>Développement économique, innovation, attractivité territoriale</b>	<b>18,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>17,0</b>
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	5,2	0,0	5,2
Innovation, filière stratégique, ESR	13,3	-1,5	11,8
<b>Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces</b>	<b>55,3</b>	<b>-4,5</b>	<b>50,7</b>
Agriculture, alimentation	4,8	9,7	14,5
Energie	5,8	-1,4	4,4
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	44,6	-12,8	31,8
<b>Habitat et inclusion</b>	<b>102,7</b>	<b>5,9</b>	<b>108,5</b>
Habitat et logement	30,9	5,2	36,1
Inclusion / Cohésion territoriale	3,2	-0,1	3,1
Renouvellement urbain	68,5	0,7	69,2
<b>Mobilités, infrastructures et voirie</b>	<b>107,5</b>	<b>4,9</b>	<b>112,4</b>
Infrastructures, voirie	102,8	4,7	107,4
Transports	4,7	0,2	4,9
<b>Services collectifs</b>	<b>7,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>6,7</b>
Propreté	7,9	-1,2	6,7
<b>Total général</b>	<b>400,0</b>	<b>30,0</b>	<b>430,0</b>

## 4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

### 4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2025	BS 2025	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2025
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 799,18</b>	<b>42,44</b>	<b>1 841,62</b>	<b>2,36%</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>1 796,82</b>	<b>17,39</b>	<b>1 814,21</b>	<b>0,97%</b>
013 - Atténuations de charges	3,24		3,24	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	30,32	8,72	39,04	28,75%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	779,49	-6,48	773,01	-0,83%
731 - Impôts locaux	440,93	4,72	445,65	1,07%
74 - Dotations et participations	516,34	-2,72	513,61	-0,53%
75 - Autres produits de gestion courante	26,51	13,16	39,67	49,64%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>2,36</b>	<b>25,04</b>	<b>27,40</b>	<b>1061,06%</b>
76 - Produits financiers	2,36	-0,04	2,32	-1,52%
77 - Produits exceptionnels	0,01	0,01	0,01	134,65%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		25,07	25,07	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>23,50</b>	<b>1,89</b>	<b>25,39</b>	<b>8,04%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,50	1,89	25,39	8,04%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 822,68</b>	<b>44,33</b>	<b>1 867,01</b>	<b>2,43%</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé "n-1"		79,52	79,52	
<b>Total recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 822,68</b>	<b>123,85</b>	<b>1 946,52</b>	<b>6,79%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de 42,44 M€, soit +2,36 %. Et la section de fonctionnement progresse de 123,85 M€ soit +6,79%.

Les variations à la hausse proviennent principalement de :

- ✓ L'inscription du résultat reporté de 2024 à hauteur de 79,5 M€ ;
- ✓ La reprise de provisions pour risques et charges (**chapitre 78**) à hauteur de 25,07 M€ pour ajuster les provisions pour litiges et pour actualiser la provision pour l'aide au retour à l'emploi
- ✓ Les transferts d'excédent des budgets annexes « crématoriums » et « parking », les recettes supplémentaires sur les délégations de service public relatives aux parkings du budget principal ainsi que les intérêts moratoires ;
- ✓ La refacturation des frais de structure portés par le budget principal aux budgets annexes de la métropole au **chapitre 70** ;

- ✓ **Chapitre 73** : gel de la dynamique de quote-part de TVA nationale en 2025 prévu par la loi de finances pour 2025 avec un impact de -9,6 M€ pour le budget principal, partiellement compensé par +1,3 M€ de recettes supplémentaires liées à un atterrissage de la TVA nationale, notifiée par l'Etat, plus favorable que prévue, +1,7 M€ sur le prélèvement SRU (loi solidarité et renouvellement urbain) et d'autres ajustements sur la fiscalité locale (taxe sur les surfaces commerciales, rôles supplémentaires).
- ✓ **Chapitre 74** : la baisse de -7,1 M€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ajoutée à la diminution de -2,5 M€ de la part salaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de compensation des EPCI, induites par la loi de finances 2025 est partiellement compensée par des recettes supplémentaires, notamment du Fonds Social Européen (+1,6 M€) et par les notifications reçues de l'état sur la dynamique plus importante qu'attendue (+2,8 M€) de la compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) et de la dotation d'intercommunalité de la DGF.

## 4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2025	BS 2025	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2025
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 621,02</b>	<b>44,28</b>	<b>1 665,31</b>	<b>2,73%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>1 564,74</b>	<b>45,07</b>	<b>1 609,81</b>	<b>2,88%</b>
011 - Charges à caractère général	226,62	1,47	228,09	0,65%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	285,60	0,80	286,40	0,28%
014 - Atténuations de produits	726,10	21,80	747,90	3,00%
65 - Autres charges de gestion courante	325,59	20,99	346,59	6,45%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,83		0,83	0,00%
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>56,28</b>	<b>-0,79</b>	<b>55,50</b>	<b>-1,40%</b>
66 - Charges financières	48,57	-3,90	44,67	-8,03%
67 - Charges exceptionnelles	1,18	0,00	1,18	-0,38%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	6,53	3,12	9,65	47,75%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>166,90</b>	<b>21,00</b>	<b>187,90</b>	<b>12,58%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166,90	21,00	187,90	12,58%
<b>Total dépenses de fonctionnement hors virement</b>	<b>1 787,92</b>	<b>65,28</b>	<b>1 853,21</b>	<b>3,65%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	34,76	58,56	93,32	168,50%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 822,68</b>	<b>123,85</b>	<b>1 946,52</b>	<b>6,79%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de 44,28 M€, soit +2,73%. Et la section de fonctionnement progresse de 123,85 M€, soit +6,79%.

Les variations positives proviennent principalement de :

- ✓ L'instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), mesure de la loi de finances 2025 pour un montant de 22 M€ (**chapitre 014**) ;
- ✓ L'augmentation de la participation du budget principal au budget annexe transport de 26 M€, portant celle-ci à 161 M€ sur 2025 (confirmant l'accélération de la politique publique Mobilité), partiellement compensée par des restitutions de crédits sur de nombreuses lignes de dépenses et politiques publiques du **chapitre 65** ;
- ✓ L'actualisation des provisions concernant le compte épargne temps, les heures supplémentaires et l'actif circulant, constatée au **chapitre 68** ;

Par ailleurs, ces variations positives sont partiellement compensées par le **chapitre 66** des charges financières qui baissent en raison de la baisse des taux variables euribor.

En outre, les recettes supplémentaires dégagées en section de fonctionnement (dont les résultats de fonctionnement reportés N-1 pour 79,5 M€) et les dépenses de fonctionnement qui augmentent moins rapidement, permettent une hausse de 58,56 M€ du virement à la section d'investissement pour atteindre les 93,32 M€ après budget supplémentaire.

## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2025	BS 2025	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2025
<b>Dépenses réelles</b>	<b>583,04</b>	<b>29,85</b>	<b>612,88</b>	<b>5,1%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>375,54</b>	<b>28,21</b>	<b>403,75</b>	<b>7,5%</b>
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (yc opérations)	79,51	0,08	79,60	0,1%
204 - Subventions d'équipement versées (yc opérations)	107,84	16,09	123,93	14,9%
21 - Immobilisations corporelles (yc opérations)	69,26	11,70	80,96	16,9%
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (yc opérations)	118,92	0,34	119,26	0,3%
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0,30</b>	<b>1,79</b>	<b>2,09</b>	
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,30	1,79	2,09	
<b>Dépenses financières</b>	<b>207,20</b>	<b>-0,15</b>	<b>207,04</b>	<b>-0,1%</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14,00		14,00	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	169,04	-0,16	168,88	-0,1%
26 - Participations et créances rattachées	7,56	0,00	7,56	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	16,60		16,60	0,0%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>123,50</b>	<b>111,89</b>	<b>235,39</b>	<b>90,6%</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	23,50	1,89	25,39	8,0%
041 - Opérations patrimoniales	100,00	110,00	210,00	110,0%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>706,54</b>	<b>141,74</b>	<b>848,27</b>	<b>20,1%</b>
D 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"		100,42	100,42	
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>706,54</b>	<b>242,16</b>	<b>948,69</b>	<b>34,3%</b>

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 29,85 M€, soit +5,1 % et la section d'investissement progresse de 242,16 M€ soit +34,3 %, avec un résultat reporté de 100,42 M€.

**Le niveau de programmation pluriannuelle des investissements**, incluant les dépenses d'équipement, mais également les opérations pour compte de tiers (chapitre 458), les titres de participation (chapitre 26) et les avances remboursables (chapitre 27), **s'élève à 430 M€** après l'établissement du budget supplémentaire (voir détail par politique et sous-politique publique en page 8), à comparer aux **400 M€ du budget primitif 2025**.

Les variations au budget supplémentaire concernent majoritairement les politiques publiques suivantes :

- ✓ Appui et ressources avec notamment +15 M€ sur les contrats communautaires pluriannuels de développement ;
- ✓ Aménagement de l'espace dont +5,6 M€ sur l'EPAEM (établissement public d'aménagement euroméditerranée) ;

- ✓ Habitat et inclusion concernant principalement des opérations d'aides à la pierre et des opérations du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- ✓ Mobilité, infrastructure et voirie avec notamment des crédits supplémentaires sur l'éclairage public LED à Marseille, l'opération pour compte de tiers relative à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le grand port maritime de Marseille à Port Saint Louis du Rhône ou encore concernant la participation financière aux études de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur.

De plus, l'évolution des dépenses d'investissement est liée à :

- ✓ Des écritures patrimoniales pour +111,89 M€ se neutralisant en recette (investissement et fonctionnement) ;
- ✓ Un résultat d'investissement reporté de +100,42 M€.

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2025	BS 2025	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2025
<b>Recettes réelles</b>	<b>404,88</b>	<b>52,59</b>	<b>457,48</b>	<b>13,0%</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>342,37</b>	<b>-46,90</b>	<b>295,47</b>	<b>-13,7%</b>
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	66,19	48,58	114,77	73,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	276,19	-105,55	170,64	-38,2%
204 -Subventions d'équipement versées		1,99	1,99	
23 - Immobilisations en cours		8,08	8,08	
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,45</b>	<b>0,45</b>	
458 - Opérations pour le compte de tiers		0,45	0,45	
<b>Recettes financières</b>	<b>62,51</b>	<b>99,05</b>	<b>161,55</b>	<b>158,4%</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	52,41	-2,75	49,67	-5,2%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		96,95	96,95	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,08	-0,06	0,02	-75,0%
27 - Autres immobilisations financières	10,02	4,90	14,92	48,9%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>266,90</b>	<b>131,00</b>	<b>397,90</b>	<b>49,1%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166,90	21,00	187,90	12,6%
041 - Opérations patrimoniales	100,00	110,00	210,00	110,0%
<b>Total recettes d'investissement hors virement</b>	<b>671,78</b>	<b>183,59</b>	<b>855,38</b>	<b>27,3%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	34,76	58,56	93,32	168,5%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>706,54</b>	<b>242,16</b>	<b>948,69</b>	<b>34,3%</b>

Les recettes réelles d'investissement sont augmentées de +52,6 M€, et la section d'investissement progresse de 242,2 M€, soit +34,3 % par rapport au budget primitif 2025.

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée à :

- ✓ L'affectation de résultat de l'exercice 2024 permettant un **excédent de fonctionnement capitalisé de 97 M€** ;
- ✓ L'augmentation du **virement provenant de la section de fonctionnement de 58,6 M€** ;
- ✓ Des ajustements de prévision de certaines subventions d'investissement pour un montant total de 48,6 M€, majoritairement sur les politiques publiques renouvellement urbain et habitat et logement venant compenser l'augmentation de certaines dépenses d'investissement ;
- ✓ Le remboursement d'avances de trésorerie de sociétés publiques locales d'aménagement au chapitre 27 ;
- ✓ Des écritures patrimoniales pour 131 M€ se neutralisant en dépenses (investissement et fonctionnement).

**La croissance des recettes d'investissement, l'augmentation maîtrisée des dépenses d'investissement ainsi que les restes à réaliser 2024 permettent une réduction significative de l'emprunt d'équilibre à hauteur de -105,55 M€.**